Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260305-DEL_2026_02_09-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-02-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 février 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 23
VOTANTS : 26

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER

Séance ouverte à 18h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme MAYOL ; M. GUILLERM ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; Mme LE TRAON ; M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme RIOU qui a donné procuration à Mme BEGOC JURADO ; Mme BERGOT qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. ABIVEN qui a donné procuration à M. QUERE

****

OBJET : Lotissement Le Verger route de Poullourou

- **Classement dans le domaine communal des équipements communaux (modification de la délibération n°2026-01-08 du 05/02/2026)**

M. le maire expose :

Par délibération n°2026-01-08 du 5 février 2026, le conseil municipal a validé le transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement « Le Verger », à savoir le terrain cadastré section ZK n°634 d'une contenance de 3 285 m2 et tous les équipements communs du lotissement.

Il s'avère qu'il a été omis de valider la cession des autres parcelles cadastrées ZK n°629, 630, 631, 632 et 633 appartenant au lotisseur.

Aussi, il est proposé d'annuler et de remplacer la délibération n°2026-01-08 par la suivante.

La SARL AM2 a été autorisée, par arrêté en date du 22 avril 2022, à créer le lotissement « Le Verger » de 29 lots sur un terrain situé route de Poullourou. Les travaux d'aménagement du lotissement sont achevés et ont fait l'objet d'une réception définitive des travaux le 23 septembre 2025.

Le lotisseur sollicite aujourd'hui le transfert dans le domaine communal de la totalité des équipements communs (voirie et réseaux divers -VRD -, espaces verts), le tout cadastré à la section ZK n° 629, 630, 631, 632, 633 et 634 pour une contenance de 3 914 m2.
La cession gratuite de ces espaces communs au profit de la commune serait réalisée par un acte notarié, tous frais étant à la charge du cédant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- décide de transférer dans le domaine communal les équipements communs du lotissement « Le Verger »,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié qui régularisera la cession des terrains cadastrés section ZK n°629, 630, 631, 632, 633 et 634 d'une contenance de 3 914 m2 et de tous les équipements communs du lotissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER